



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 10 juin 2024, a adopté le règlement suivant :

**[RÈGLEMENT NUMÉRO 1659-2024](#)**  
**[MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AUTORISER LA VENTE DE METS PRÉPARÉS PARALLÈLEMENT AUX COMMERCES DE RÉPARATION ET DE LOCATION DE BICYCLETTES](#)**

**QUE** ce règlement a pour objet de corriger une disposition réglementaire retirée par inadvertance lors d'une précédente mise à jour du Règlement de zonage numéro 1259-2014 ayant pour objet d'assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Jacques-Cartier;

**QUE** le règlement est entré en vigueur le 20 juin 2024, à la suite de l'émission du certificat de conformité par la MRC de La Jacques-Cartier.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page [RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#).

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 4 juillet 2024.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière